

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 10/03/2023

Présents : 9
Votants: 12
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale CIEPLAK

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Julien MAURIE, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON

Représentés: Elodie DEJAMMES par Delphine MEILHAC, Michel FERNANDEZ par Céline BLADIER SIGAUD, Laurent VITET par Fabrice MOUNAL

Excusés:

Absents: David PETRICOLA

Secrétaire de séance: Céline BLADIER SIGAUD

Objet: Contribution aux opérations de solidarité : Séismes en Turquie et Syrie - 2023_DE_10

Madame le Maire donne lecture d'un message reçu par l'Association des Maires de France concernant les séismes qui ont touchés la Turquie et la Syrie :

« Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, survenus il y a trois jours, et faisant état de plus de 17 000 personnes qui ont perdu la vie, l'AMF exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Elle soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

Pour la réhabilitation des collectivités ayant subi d'importants dégâts matériels, l'AMF s'associe aux opérations de Cités Unies France et la création d'un fonds de solidarité dédié. Enfin, l'AMF tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'AMF invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent à apporter une contribution à ces opérations et à participer à l'élan national de solidarité. »

Madame le Maire propose que la commune de Puybrun participe à cet élan de solidarité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et :

- souhaite contribuer à hauteur de 150,00 euros.
- charge Madame le Maire d'établir le mandat correspondant

DELAYS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

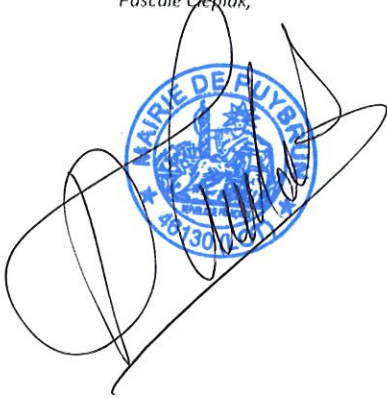
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

le maire,

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/03/2023
046-214602294-20230316-2023_DE_10-DE

Acte rendu exécutoire

Pascale Cieplak,



après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le **23/03/23** Le maire, Pascale CIEPLAK,



RF FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/03/2023 046-214602294-20230316-2023_DE_10-DE